

**Extrait au registre des délibérations du  
conseil communal de SCHIEREN**

COMMISSARIAT DE DISTRICT

30 MARS 2004

DIEKIRCH

Séance publique du : 12.02.2004  
Date annonce publique : 05.02.2004  
Date convocation des conseillers : 05.02.2004

Présents : MM Jos LUTGEN, bourgmestre - Jos ZEIMES, André SCHMIT échevins - M.Antoine NICKELS, Mme Juliette KEMP-WEBER, , MM. Marc SCHMITZ, Camille PLETSCHETTE, Patrick BERWICK et Jean MONS conseillers - Camille SCHAUL, secrétaire communal.

Absent excusé :

**Fixation des tarifs relatifs aux autorisations de construire et d'aménagement**

Le conseil communal ;

Revu une délibération du conseil communal du 22.10.1991, approuvée par arrêté grand-ducal du 21.11.1991, aux termes de laquelle le conseil communal avait arrêté un règlement-taxe sur les autorisations de construire.

Considérant que depuis la dernière adaptation des tarifs, les frais exposés par la commune de Schieren dans l'instruction et l'analyse des dossiers de construction et d'aménagement ont considérablement augmenté, d'une part avec l'évolution générale des prix et d'autre part avec la réorganisation des services administratifs..

Considérant qu'afin de parer les frais administratifs et techniques des dossiers de construction, il y a lieu d'adapter les tarifs afférents.

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution.

Vu la loi communale du 13.12.1988

***Décide unanimement***

***D'arrêter les tarifs relatifs à la délivrance d'autorisation d'aménagement et/ou de construction conformément au relevé suivant :***

libellé	Nouveau tarif	Ancien tarif
LOTISSEMENT - BASE	100,00	49,58
LOTISSEMENT + PAR PLACE	10,00	2,48
MAISON UNIFAMILIALE	50,00	12,39
RESIDENCE PAR UNITE LOGEMENT	50,00	12,39
COMMERCE PAR UNITE DE COMMERCE	50,00	12,39
HANGAR / GARAGE	25,00	6,20
TRANSFORMATIONS INTERIEURES	25,00	6,20
TOUTE AUTRE AUTORISATION	25,00	6,20
EQUIPEMENT COLLECTIF PAR UNITE LOG.	800,00	800,00
CAUTION / METRE COURANT FRONT	75,00	37,18

La présente sera transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Ainsi décidé, date que dessus.



POUR EXPEDITION CONFORME

Schieren, le 16.03.2004

Le Bourgmestre, Le Secrétaire.

# Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu un procès-verbal de délibération du 12 février 2004 aux termes duquel le Conseil communal de Schieren a modifié les taxes relatives aux autorisations de construire et d'aménagement ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu l'article 105 de la loi communale du 13 décembre 1988 ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

## **A r r ê t o n s :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Est approuvée la délibération du 12 février 2004 aux termes de laquelle le Conseil communal de Schieren a modifié les taxes relatives aux autorisations de construire et d'aménagement.

**Art. 2.** - Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 18 avril 2004  
(s.) Henri

Le Ministre de l'Intérieur,

(s.) Michel Wolter



référence 4.0042

Brm.-Transmis à Monsieur le Commissaire de district à Diekirch pour être notifié à l'administration communale intéressée.

Je marque mon accord à la délibération du 12 février 2004 pour autant qu'elle y est soumise en vertu de l'article 106 de la loi communale du 13 décembre 1988.

Ladite délibération reste encore à publier en due forme et à reproduire en 7 exemplaires munis du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Mémorial.

Luxembourg, le 22 avril 2004  
Le Ministre de l'Intérieur,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Wolter".

*Diekirch, le 26 avril 2004.*

N° 3.54/2004 (C. K-W)

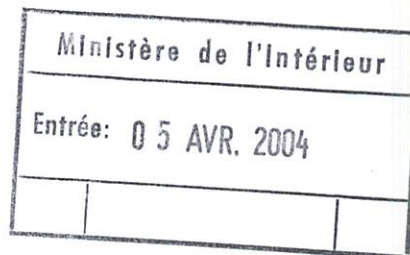
Transmis à **Monsieur le Bourgmestre de la Commune de Schieren** à titre d'information et aux fins demandées.

*Le Commissaire de district,*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Laurent Khauf".  

Laurent Khauf

**COMMISSARIAT DU DISTRICT  
DE DIEKIRCH**



Références: 3.54/2004 AW

Concerne: Commune de **SCHIEREN**

Modification du règlement-taxe relatif aux autorisations de construire et d'aménagement

Délibération du conseil communal du 12 février 2004

---

Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur avec avis favorable.

Le Commissaire de district,

**MINUTE**

Laurent KNAUF